



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/1
11 février 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4-8 avril 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. Disponibilité des ressources, affectation et planification des activités :
 - a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources;
 - b) Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2005-2007 (y compris les incidences du créneau de financement aux termes de la décision 44/3 et la situation en matière de conformité);

- c) Plans d'activités pour 2005-2007 :
 - i) Agences bilatérales;
 - ii) PNUD;
 - iii) PNUE;
 - iv) ONUDI;
 - v) Banque mondiale.
- 6. Mise en œuvre du programme :
 - a) Rapport sur l'évaluation des projets relatifs à la formation des agents de douane et aux systèmes de permis;
 - b) Étude théorique approfondie sur l'évaluation des plans nationaux d'élimination;
 - c) Retards dans la mise en œuvre des projets;
 - d) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour les rapports.
- 7. Propositions de projets :
 - a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Programmes de travail et amendements :
 - i) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2005;
 - ii) Programme de travail du PNUD pour l'année 2005;
 - iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2005;
 - iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2005.
 - d) Projets d'investissement.
- 8. Programmes de pays.
- 9. Examen des exigences pour une assistance supplémentaire après l'année 2007 dans les pays à faible volume de consommation (suite donnée aux décisions 31/48 et 43/37).
- 10. Amélioration du renforcement des capacités des Bureaux nationaux de l'ozone des pays visés à l'article 5 dans les dernières étapes de la période de conformité au Protocole de Montréal (suite donnée à la décision 44/64).

11. Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (suite donnée à la décision 44/57).
12. Rapport sur les coûts d'appui au programme des projets de coopération bilatérale (suite donnée à la décision 43/40).
13. Rapport sur l'atelier sur la terminologie commune et les procédures de conciliation des comptes (suite donnée à la décision 44/55 (d)).
14. Rapport sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal (suite donnée à la décision 44/60).
15. Activités d'élimination des SAO dans le secteur des refroidisseurs, notamment le remplacement des refroidisseurs, les mesures de sensibilisation et les mesures pour une utilisation efficace des frigorigènes récupérés (décision 44/61).
16. Utilisation des agents de transformation dans les pays visés à l'article 5 et niveaux d'émission associés (décision 44/65).
17. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production.
18. Questions diverses.
19. Adoption du rapport.
20. Clôture de la réunion.

(Décision 44/)
(Décision 44/)

